

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 MARS 2012**

\*\*\*

**DATE DE LA CONVOCATION : 22 MARS 2012**

Le vingt-huit mars deux mil douze à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MORVAN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas MORVAN, Maire, Denis BERTHELOT, Madeleine KERGOAT, Gilbert DULISCOUET, Marie-Louise GRISEL, Joseph LE BLOA, Isabelle MOIGN, Marie-Dominique LE GUILLOU - Adjoints ; Thierry GOUERY, Yves LE TORREC, Isabelle CAUET, Marie-France DEFFAY, Elie OUADEC, Ghislaine NOWACZYK, Christine OBIN, Claire PRONONCE, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Roland LE BLOA, Isabelle GUYVARC'H, Maryvonne BELLIGOUX, Alain BROCHARD et Gérard BREUILLES – Conseillers.

**POUVOIR** : Laurent BELLEC à Denis BERTHELOT.  
Yann DE KEYZER à Isabelle CAUET.  
Elie OUADEC à Yves LE TORREC à partir de 20 h 30.  
Delphine MADIC à Marie-Louise GRISEL.  
Robert GARNIER à Christine OBIN.  
Isabelle GUYVARC'H à Joseph MAHE jusqu'à son arrivée.  
Guy LE BLOA à Roland LE BLOA.  
Sylviane ROBIN à Maryvonne BELLIGOUX.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Yves LE TORREC.

---

Compte rendu de la séance du 29 février 2012, page 45 ; Denis SELLIN demande la rectification suivante :

« Denis SELLIN souligne que l'adresse de l'association de la Maison de la poésie à Moëlan-sur-Mer est une fausse adresse » à la place de « Denis SELLIN s'interroge de savoir si « la Maison de la poésie » du Pays de Quimperlé est bien une association Moëlanaise ? »

Modification acceptée, ainsi modifié le compte rendu du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Suite à une intervention de Joseph MAHE, les comptes administratifs 2011 et comptes de gestion 2011 sont présentés en point I.

**N° 017-2012 : COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 ET COMPTES DE GESTION 2011 (PORT DE BRIGNEAU – PORT DE MERRIEN – POMPES FUNEBRES).**

Gilbert DULISCOUET présente les comptes administratifs 2011 des ports de Brigneau et Merrien.

Joseph MAHE s'interroge sur les faibles recettes à l'article 706 malgré le doublement des tarifs de mise à l'eau en 2011.

Gilbert DULISCOUET indique que le contrôle des mises à l'eau doit être renforcé, à la fois par l'agent portuaire ou la Police Municipale.

Le Maire souligne aussi la demande unanime des associations des usagers des ports, pour demander plus de contrôles pour les mises à l'eau, il souhaite que le renforcement de ceux-ci soit sans polémique.

Denis BERTHELOT présente le compte administratif 2011 du budget pompes funèbres.

Les comptes administratifs 2011 du budget des ports de Merrien et Brigneau ainsi que du budget pompes funèbres se décomposent comme suit :

<b>Port de Brigneau</b>	
Dépenses totales de fonctionnement :	<b>26 921,18 €</b>
Recettes totales de fonctionnement :	<b>38 080,85 €</b>
Dépenses totales d'investissement :	<b>46 444,66 €</b>
Recettes totales d'investissement :	<b>8 831,00 €</b>

Recettes de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement <b>38 080,85 € - 26 921,18 €</b>	<b>11 159,67 €</b>
Recettes d'investissement – Dépenses d'investissement <b>8 831,00 € - 46 444,66 €</b>	<b>- 37 613,66 €</b>
Recettes de fonctionnement + Recettes d'investissement <b>38 080,85 € + 8 831,00 €</b>	<b>46 911,85 €</b>
Dépenses de fonctionnement + Dépenses d'investissement <b>26 921,18 € + 46 444,66 €</b>	<b>73 365,84 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>35 482,86 €</b>

<b>Port Merrien</b>	
Dépenses totales de fonctionnement :	<b>33 341,44 €</b>
Recettes totales de fonctionnement :	<b>30 704,17 €</b>
Dépenses totales d'investissement :	<b>5 367,71 €</b>
Recettes totales d'investissement :	<b>13 624,58 €</b>

Recettes de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement <b>30 704,17 € - 33 341,44 €</b>	<b>- 2 637,27 €</b>
Recettes d'investissement – Dépenses d'investissement <b>13 624,58 € - 5 367,71 €</b>	<b>8 256,87 €</b>
Recettes de fonctionnement + Recettes d'investissement <b>30 704,17 € + 13 624,58 €</b>	<b>44 328,75 €</b>
Dépenses de fonctionnement + Dépenses d'investissement <b>33 341,44 € + 5 367,71 €</b>	<b>38 709,15 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>15 728,41 €</b>

<b>Pompes Funèbres</b>	
Dépenses totales de fonctionnement :	<b>0 €</b>
Recettes totales de fonctionnement :	<b>0 €</b>
Dépenses totales d'investissement :	<b>0 €</b>
Recettes totales d'investissement :	<b>0 €</b>

Conformément à la législation, le Maire se retire au moment du vote et propose à Denis BERTHELOT, 1<sup>er</sup> adjoint de prendre la présidence de l'assemblée. Celui-ci soumet au vote du Conseil Municipal, l'adoption des comptes administratifs 2011 dont les écritures sont identiques à celles des comptes de gestion du receveur municipal.

Après avis favorable,

de la commission finances pour le budget pompes funèbres,

de la commission politiques portuaires et littorales pour les budgets des ports de Brigneau et Merrien,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'approuver :

- les comptes administratifs 2011 des ports de Brigneau, Merrien par 10 voix contre (Christine OBIN (2), Claire PRONONCE, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Roland LE BLOA (2), Isabelle GUYVARCH, Maryvonne BELLIGOUX (2)) et 18 voix pour.
- les comptes de gestion 2011 des ports de Brigneau, Merrien par 4 voix contre (Christine OBIN (2), Claire PRONONCE, Denis SELLIN) et 24 voix pour.
- les comptes administratifs et de gestion 2011 du budget pompes funèbres par 4 abstentions (Christine OBIN (2), Claire PRONONCE, Denis SELLIN) et 24 voix pour.

**N° 018-2012 : AFFECTATION DES RESULTATS 2011 (COMMUNE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PORT DE BRIGNEAU).**

Denis BERTHELOT présente l'affectation des résultats ci-après :

Proposition ci-dessous :

**Commune :**

- |  |                |
|--|----------------|
| - Excédent de fonctionnement :                             | + 1 407 592,72 |
| - Réserves affectées à l'investissement :<br>(Compte 1068) | + 1 400 000,00 |
| - Excédent reporté à nouveau :<br>(Compte 002)             | + 7 592,72     |

**Assainissement :**

- |  |              |
|--|--------------|
| - Excédent de fonctionnement :                             | + 248 816,26 |
| - Réserves affectées à l'investissement :<br>(Compte 1068) | + 240 000,00 |
| - Excédent reporté à nouveau :<br>(Compte 002)             | + 8 816,26   |

**Port de Brigneau :**

- |  |             |
|--|-------------|
| - Excédent de fonctionnement :                             | + 43 284,88 |
| - Réserves affectées à l'investissement :<br>(Compte 1068) | + 35 000,00 |
| - Excédent reporté à nouveau :<br>(Compte 002)             | + 8 284,88  |

Après avis favorable de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- par 10 abstentions (Christine OBIN (2), Claire PRONONCE, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Roland LE BLOA (2), Isabelle GUYVARC'H, Maryvonne BELLIGOUX (2)) et 19 voix pour ; l'affectation des résultats du budget de la commune tel que proposé.
- par 6 abstentions (Christine OBIN (2), Claire PRONONCE, Denis SELLIN, Roland LE BLOA (2)) et 23 voix pour ; l'affectation des résultats du budget assainissement collectif tel que proposé.
- par 4 voix contre (Christine OBIN (2), Claire PRONONCE, Denis SELLIN), 8 abstentions (Joseph MAHE, Roland LE BLOA (2), Isabelle GUYVARC'H, Maryvonne BELLIGOUX (2), Elie OUADEC et Gérard BREUILLES) et 17 voix pour ; l'affectation des résultats du port de Brigneau tel que proposé.

**N° 019-2012 : BUDGET 2012 (COMMUNE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PORT DE BRIGNEAU – PORT DE MERRIEN - POMPES FUNEBRES).**

Budget primitif principal de la commune 2012 :

Denis BERTHELOT présente le budget primitif principal de la commune.

Il indique que le budget principal de la commune, présenté au Conseil Municipal, qui s'élève à 13 331 085,84 €, est supérieur à celui voté pour l'exercice précédent, en raison notamment d'un reste à réaliser d'un montant de 2 342 320,62 € en dépenses d'investissement du budget 2011.

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 5 016 816,72 €, les propositions nouvelles de dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 4 570 189,03 €.

**Section de fonctionnement.**

D'un montant de 4 926 424 €, les dépenses de gestion courante sont au même niveau que celles du budget 2011.

Les dépenses d'énergie sont en forte augmentation en 2011; en tant que de besoin, elles pourront être actualisées par des décisions modificatives en 2012.

Les charges de personnel augmentent de 2,96 % par rapport au budget 2011 (augmentation du SMIC de 2,5 % en décembre 2011, prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité et intégration du régime indemnitaire « C »).

Les autres charges de gestion courante sont en diminution de 13,4 % par rapport au budget 2011, par suite notamment à l'arrêt du versement de la subvention à l'office de tourisme intercommunal Aven-Bélon, avec la prise de compétence par la COCOPAQ.

Au titre des recettes, pour 2012, les dotations et subventions allouées aux collectivités, par l'Etat, ont été évaluées avec prudence, pour les dotations de solidarité rurale et péréquation; il en est de même pour la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Le montant des contributions directes a été fourni par les services fiscaux, il est estimé à 3 100 000 € pour 2012.

Les taux d'impositions communaux ne sont pas modifiés en 2012.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 6 261 224 € pour 2012.

L'autofinancement prévisionnel, estimé à 1 252 000 € pour 2012, est supérieur à celui envisagé lors du débat d'orientation budgétaire (1 217 000 €).

## **Section d'investissement.**

Le budget 2012 comporte des investissements nouveaux : rénovation de l'école de Kermoulin, travaux de réhabilitation de la décharge de Pont-Dourdu mais aussi la poursuite de programmes en cours.

- construction du nouveau centre technique, programmes de voirie, de réseau, d'accessibilité, renouvellement du parc de véhicules, aménagement de la zone artisanale de Kerancalvé.

L'ensemble des dépenses nouvelles, en investissement, se décompose comme suit :

- immobilisations incorporelles : 156 100 €.
- immobilisations corporelles : 225 086 €.
- immobilisations en cours : 4 189 003,03 €

Dépenses auxquelles s'ajoute un reste à réaliser de 2 342 320,62 €.

Au niveau des recettes, la commune mobilise ses capacités propres d'épargne :

- excédent de fonctionnement du budget 2011 soit 1 400 000 € est affecté au compte 1068.
- autofinancement prévu à 1 252 000 €.

En second lieu, les concours financiers extérieurs sont estimés à 130 000 € pour les subventions et à 267 000 € pour le fond de compensation de la TVA, et à 350 000 € pour la vente à l'OPAC des terrains du Sacré-Cœur.

Aussi, afin d'équilibrer la section d'investissement, un emprunt de 3 000 000 € est inscrit au budget primitif. Il sera utilisé au vu de l'avancement des travaux et selon les besoins.

La réalisation complète de cet emprunt porterait l'encours de la dette de la commune à 583 €/hab, montant largement inférieur à celui de la moyenne des communes équivalentes du Finistère : 903 €/hab.

Le Maire précise la stabilité des taux d'impositions communaux et souligne que le budget reprend globalement les propositions du DOB.

Joseph MAHE indique que, pour la section de fonctionnement, les recettes ont été estimées à la baisse et que l'autofinancement est aussi en baisse. Il souligne une course aux projets et le doublement de la dette. Il précise qu'il faut avoir des projets prêts à être inscrits dans les programmes de subventions, mais qu'ils ne doivent pas être précipités. Il pointe le montant important du reste à réaliser en dépenses d'investissement du budget principal pour 2011.

Alain BROCHARD souligne la fuite en avant dans les dépenses d'investissement (reste à réaliser et nouveaux investissements : 7 000 000 €), même si les collectivités doivent continuer à investir. Il regrette le manque de phasage des travaux et estime que la période n'est pas propice aux demandes de subventions. Il reprend la citation de François HOLLANDE « Dépenser à tout va n'est pas nécessairement être de gauche ».

Denis BERTHELOT rappelle les règles de prudence en matière budgétaire, seul le montant de la Dgf a été communiqué par les services de l'Etat, les autres subventions ont été estimées avec prudence. Concernant l'autofinancement, ce n'est qu'une estimation prudente, également.

Le Maire, comme pour années précédentes, interroge les Conseillers Municipaux sur les projets à ne pas mener. Il rappelle que les projets inscrits sont tous nécessaires. Celui des services techniques relève à la fois du respect d'un employeur à ses salariés, d'une optimisation du travail des agents. L'investissement plus « productif » n'est pas oublié avec l'inscription au PADD d'une nouvelle zone d'activité, le transfert de la compétence tourisme à la

Cocopaq. Les investissements prévus préparent l'avenir de Moëlan. Il rappelle que même avec l'emprunt inscrit au budget, la commune a un endettement très inférieur aux moyennes nationale, régionale, départementale. Il rappelle également les économies réalisées par la municipalité, dès le début du mandat, avec la réorganisation dans les écoles (gain annuel : 45 000 €), gestion des chaufferies (gain annuel : 35 000 €), ce qui équivaut à une annuité d'emprunt de 1 000 000 €.

Après avis favorables de la commission finances et des commissions concernées.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'adopter par 4 voix contre (Christine OBIN (2), Claire PRONONCE, Denis SELLIN), 8 abstentions (Joseph MAHE, Roland LE BLOA (2), Isabelle GUYVARCH, Maryvonne BELLIGOUX (2), Alain BROCHARD, Gérard BREUILLES) et 17 voix pour, le budget primitif 2012 de la commune équilibré en section de fonctionnement à 6 268 816,72 € et en section d'investissement à 7 062 269,12 €.

#### Budget primitif 2012 pour l'assainissement :

Denis BERTHELOT présente le budget primitif 2012 pour l'assainissement collectif. Il indique qu'en section d'exploitation, les dépenses réelles s'élèvent à 88 816,26 €, elles diminuent de 22 000 € environ par rapport au budget 2011, avec l'abandon du traitement des boues par des intermédiaires (mise à plat du plan d'épandage) et d'autre part, avec la diminution des charges financières.

Les recettes réelles d'exploitation sont inscrites pour un montant de 275 000 €, avec des redevances assainissement supérieures au budget 2011, notamment grâce à la prise en compte de la convention Ardagh Group.

L'autofinancement est prévu à hauteur de 195 000 €.

En section d'investissement, prise en compte des travaux à la station d'épuration pour 245 000 €, des frais d'études pour 107 000 € avec notamment le schéma directeur des eaux usées, eaux pluviales et les extensions de réseaux à Kermen et Kervetot pour 583 000 €.

Les recettes d'investissement reprennent les subventions de l'agence de l'eau et du Conseil Général pour le schéma directeur des eaux usées et eaux pluviales, les travaux à la station d'épuration ainsi que la participation SAUR. Le montant total estimé s'élève à 160 000 €.

Un emprunt de 237 000 € est inscrit au budget pour permettre l'équilibre de la section investissement. A noter qu'avec le remboursement total d'un emprunt de 365 000 € en 2011, le niveau de l'endettement de la commune en assainissement reste stable.

Alain BROCHARD s'interroge pour savoir si le schéma directeur des eaux usées et les eaux pluviales est une condition pour obtenir des subventions de l'Agence de l'Eau et s'il ne convient pas d'attendre sa mise en œuvre.

Le Maire indique que lancer l'étude vaut acte pour la prise en compte de l'attribution des subventions.

Alain BROCHARD regrette que les travaux sur les réseaux d'assainissement n'englobent pas Kermen dans sa totalité.

Joseph MAHE précise que les travaux à la station d'épuration sont à réaliser et que de ce fait, des choix sur les investissements des réseaux sont à faire.

Yves LE TORREC renchérit en précisant que les finances du budget d'assainissement ne permettent pas de réaliser l'ensemble des projets de réseaux et Kervetot est un endroit idéal pour une extension.

Après avis favorables de la commission finances et assainissement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'adopter par 9 abstentions (Christine OBIN (2), Claire PRONONCE, Denis SELLIN Roland LE BLOA (2), Isabelle GUYVARC'H, Alain BROCHARD, Gérard BREUILLES) et 20 voix pour, le budget annexe primitif 2012 du service d'assainissement collectif équilibré en section de fonctionnement à 441 316,26 € et en section d'investissement à 1 341 670,96 €.

Budgets primitifs 2012 ports de Merrien et Brigneau :

Gilbert DULISCOUET présente les budgets 2012 des deux ports.

Joseph MAHE indique que les reports ne sont pas indiqués dans le projet de budget 2012.

Le Maire précise que les contraintes liées au calendrier des consultations des instances portuaires ne permettent pas la prise en compte des reports pour les budgets portuaires. L'intégration de ces éléments fera l'objet d'une décision modificative.

Alain BROCHARD indique que les budgets des ports sont réalisés au fil de l'eau, que les travaux ne sont pas planifiés. Il précise que dans les budgets 2012, à part la hausse des tarifs, des recettes supplémentaires ne sont pas inscrites. Il parle d'une situation d'impuissance sur les ports.

Joseph MAHE s'interroge sur l'avis du Conseil Portuaire.

Gilbert DULISCOUET indique que l'avis du Conseil Portuaire était défavorable.

Denis BERTHELOT précise qu'au compte 7062 prestations de service, le montant passe de 28 000 € en 2011 à 31 000 € en 2012.

Joseph MAHE indique que l'augmentation des recettes provient uniquement des hausses des tarifs, par ailleurs, il faudrait mieux gérer les mouillages publiques ; certains sont inoccupés à Brigneau.

Gilbert DULISCOUET précise que sur les 130 mouillages de Brigneau, 115 sont à ouvrage privé.

Alain BROCHARD s'interroge sur les travaux de la cale et de la digue à Merrien, le projet est-il tranché ? Comment s'effectue le financement ? Sur quels budgets ?

Gilbert DULISCOUET indique que le projet n'est pas encore tranché et qu'il sera bien sûr présenté en Conseil.

Après avis favorable de la commission des politiques portuaires et littorales.

Après avis défavorable du conseil portuaire du 12 décembre 2011 Brigneau – Merrien.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'adopter :

- par 12 voix contre (Christine OBIN (2), Claire PRONONCE, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Roland LE BLOA (2), Isabelle GUYVARC'H, Maryvonne BELLIGOUX (2), Alain BROCHARD, Gérard BREUILLES), 1 abstention (Elie OUADEC) et 16 voix pour, le budget annexe du port de Merrien équilibré en section de fonctionnement à 37 434 € et en section d'investissement à 13 650 €.



- par 12 voix contre (Christine OBIN (2), Claire PRONONCE, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Roland LE BLOA (2), Isabelle GUYVARC'H, Maryvonne BELLIGOUX (2), Alain BROCHARD, Gérard BREUILLES), 1 abstention (Elie OUADEC) et 16 voix pour, le budget annexe du port de Brigneau équilibré en section de fonctionnement à 39 920 € et en section d'investissement à 11 900 €.

#### Budget primitif 2012 des pompes funèbres :

Denis BERTHELOT présente le budget annexe primitif 2012 des pompes funèbres qui comporte uniquement l'opération de transfert des comptes au budget général.

Après avis favorable de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'adopter par 4 abstentions (Christine OBIN (2), Claire PRONONCE, Denis SELLIN) et 25 voix pour, le budget annexe primitif 2012 des pompes funèbres équilibré en section de fonctionnement à 5 353,49 € et en section d'investissement à 0 €.

#### N° 020-2012 : TAUX D'IMPOSITIONS COMMUNAUX 2012.

Denis BERTHELOT fait la présentation des taux d'impositions communaux pour l'année 2012.

Considérant le produit à assurer pour l'équilibre du budget principal primitif de l'exercice 2012.

Après avis favorable de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide par 10 abstentions (Christine OBIN (2), Claire PRONONCE, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Roland LE BLOA (2), Isabelle GUYVARC'H, Maryvonne BELLIGOUX (2)) et 19 voix pour, de conserver les taux d'imposition communaux 2011 à savoir pour 2012 :

- Taxe d'habitation : 12,96 %.
- Taxe foncière bâti : 17,68 %.
- Taxe foncière non bâti : 40,78 %

#### N° 021-2012 : GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OPAC (PROGRAMME SAINT-PHILIBERT).

Denis BERTHELOT indique que l'OPAC de Quimper-Cornouaille a sollicité la commune de Moëlan-sur-Mer pour une garantie d'un emprunt PSLA (30 ans) d'un montant de 960 000 €, pour les douze logements en location accession du programme Saint-Philibert.

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Taux d'intérêt : 3,25 %.
- Échéance : trimestrielle.
- Révisabilité du taux d'intérêt : en fonction de la variation du taux du livret A.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur :

- Donner la garantie solidaire de la commune pour le remboursement de toutes sommes dues par l'emprunteur en capital et intérêts, indemnités et autres accessoires, et pour l'exécution des obligations stipulées au contrat d'emprunt.
- Renoncer à opposer au Crédit Agricole du Finistère l'exception de discussion des biens de l'emprunteur débiteur principal et toutes autres exceptions dilatoires.
- Prendre l'engagement de payer de ses deniers, à première réquisition du Crédit Agricole du Finistère, toute somme due au titre de cet emprunt en principal, intérêts de retard, accessoires ainsi que tous frais et impôts qui, pour un motif quelconque n'auraient pas été acquittés par l'emprunteur à l'échéance exacte.

Il précise que le programme comprend 39 logements, mais la demande de garantie porte sur les 12 logements en location accession du programme Saint Philibert.

Joseph MAHE s'inquiète de la santé financière de l'OPAC suite à cette demande de garantie.

Denis BERTHELOT indique que cette demande est une pratique courante.

Le Maire lui propose de reporter au tableau p 45 du budget 2012 qui reprend l'ensemble des emprunts garantis, le dernier réalisé en 2004 dont le capital garanti restant dû au 31 décembre 2011 est de 1 672 403 €

Après avis favorable de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide par 11 abstentions (Christine OBIN (2), Claire PRONONCE, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Roland LE BLOA (2), Isabelle GUYVARCH, Maryvonne BELLIGOUX (2), Gérard BREUILLES) et 18 voix pour :

- D'accepter une garantie d'un emprunt PSLA (30 ans) d'un montant de 960 000 € pour les douze logements en location accession du programme Saint-Philibert.

Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Taux d'intérêt : 3,25 %.
  - Echéance : trimestrielle.
  - Révisabilité du taux d'intérêt : en fonction de la variation du taux du livret A.
- Donner la garantie solidaire de la commune pour le remboursement de toutes sommes dues par l'emprunteur en capital et intérêts, indemnités et autres accessoires, et pour l'exécution des obligations stipulées au contrat d'emprunt.
  - Renoncer à opposer au Crédit Agricole du Finistère l'exception de discussion des biens de l'emprunteur débiteur principal et toutes autres exceptions dilatoires.
  - Prendre l'engagement de payer de ses deniers, à première réquisition du Crédit Agricole du Finistère, toute somme due au titre de cet emprunt en principal, intérêts de retard, accessoires ainsi que tous frais et impôts qui, pour un motif quelconque n'auraient pas été acquittés par l'emprunteur à l'échéance exacte.

## **N° 022-2012 : MODIFICATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT.**

Denis BERTHELOT indique que le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, a pris un arrêté du 29 décembre 2011 modifiant les durées de certaines immobilisations, ainsi le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les nouvelles durées d'amortissement :

Il concerne les comptes 204 « subventions d'équipement versées ». Les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de :

- Cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, non mentionnées ci-après,
- Quinze ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations,
- Trente ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Concernant les comptes 28 « Amortissements des immobilisations », les durées d'amortissement s'en trouvent modifiées de la même manière.

Après avis favorable de la commission finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les modifications des durées d'amortissement telles que proposées ci-avant.

## **BILAN D'ACTIVITES DU CCAS.**

Marie-Louise GRISEL présente le bilan d'activité du CCAS pour les années 2009, 2010, 2011. Elle souligne le travail important réalisé par les élus, les bénévoles et leur implication sans faille. Elle remercie également l'agent administratif pour le travail de collecte des éléments pour la réalisation de cette étude. Cette étude pointe, l'augmentation des demandes de soutien social de la population Moëlanaise et donc la croissance des soutiens accordés par le CCAS de la commune de Moëlan-sur-Mer.

Claire PRONONCE souhaite indiquer que « le 27 mars 2012 divers quotidiens ont donné la parole aux sans voix, le titre de cette édition spéciale, « saluons les ». Enfin l'espoir d'être entendu, disent ceux que l'on ne veut pas voir. Leur donner la parole est un acte citoyen, eux qui préféreraient travailler, consommer, se distraire, plutôt que de recevoir le RSA, des aides de plusieurs organismes sociaux dont notre CCAS. Cette population, nous la côtoyons à travers nos distributions alimentaires et nous sentons le besoins de se confier, de s'exprimer, bref de vivre. Il est triste aujourd'hui d'être dans une situation pareille, de voir le nombre grandissant de demandeurs.

Alain BROCHARD souligne la générosité des citoyens moëlanais. Il indique également qu'il souhaiterait que la commission action sociale soit plus impliquée dans l'attribution du soutien aux familles, que ce document soit présenté en commission action sociale.

Marie-Louise GRISEL propose de mettre le document à l'ordre du jour de la prochaine Commission d'Action Sociale et se déclare ravie d'avoir un débat sur ce thème. Elle rappelle cependant, que le CCAS de la commune est indépendant et qu'il a des attributions propres.

Le Maire précise qu'il est intéressant d'informer les conseillers sur les solutions concrètes apportées par le CCAS aux citoyens moëlanais. Il convient aussi d'étoffer les actions en lien avec l'évolution des besoins et renforcer le lien intergénérationnel. Il rappelle aussi l'intérêt de l'analyse des besoins sociaux réalisés par la Cocopaq.

## **N° 023-2012 : P.A.D.D (PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE) DE LA COMMUNE DE MOËLAN-SUR-MER.**

Denis BERTHELOT rappelle que la commune a prescrit la révision de son plan local d'urbanisme (PLU).  
Le PLU est composé de plusieurs documents, de natures et de portées différentes:

- Le rapport de présentation.
- Le projet d'aménagement et de développement durables.
- Les orientations d'aménagement et de programmation.
- Le règlement écrit.
- Le règlement graphique (zonage).
- Les annexes.

Alors que certaines pièces constitutives du PLU sont opposables au tiers, le PADD ne l'est pas.  
En revanche, le règlement écrit ainsi que les orientations d'aménagement doivent être cohérents avec le PADD.

### ***LE PADD est une démarche régie par la loi et récemment renforcée par les lois "Grenelle"***

L'article L123-1-3 du Code de l'Urbanisme (Modifié par Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 19-V) décrit le PADD :

"Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques."

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

L'article R.123-3 du Code de l'Urbanisme précise les objectifs ainsi que le contenu du PADD :

"Le projet d'aménagement et de développement durables définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune."

### ***LES ENJEUX DU PADD***

- ✓ RESPECTER LES 3 GRANDS PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement urbain ne peut pas s'envisager comme une consommation sans mesure et sans fin des ressources naturelles limitée dont dispose la planète. Cela est vrai de l'espace, de l'eau, de l'air, des paysages, du patrimoine naturel et urbain.

C'est pourquoi, toutes les communes se doivent d'évoluer en respectant les trois grands principes du développement durable :

- la protection de l'environnement d'abord qui permet de ménager les ressources dont nous disposons et d'assurer la pérennité du monde dans lequel nous vivons.
- le développement économique ensuite qui organise la production de richesses et crée les conditions de la prospérité.
- la cohésion sociale enfin qui passe par la solidarité et qui permet une répartition équitable des richesses produites.

## ✓ CONDUIRE UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL GLOBALE ET TRANSVERSALE

Afin de bénéficier d'un développement urbain équilibré, il est important de rechercher des solutions visant à une gestion du territoire conforme aux notions de développement durable (consommation raisonnée du foncier, possibilité de renouvellement, optimisation de réseaux...).

Pour y parvenir, la mise en place d'une véritable politique de développement territorial globale et transversale s'impose. C'est pourquoi une réflexion doit notamment s'engager sur :

- les modalités d'expansion de l'urbanisation.
- la préservation des espaces naturels et agricoles.
- la qualification des espaces publics...
- la préservation raisonnée de la trame bocagère...
- tout ce qui peut tendre à offrir aux lieux d'usage collectif, une image de qualité...

Au final, le PADD est un document simple et concis qui doit permettre :

- un débat clair au sein du conseil municipal, débat qui doit avoir lieu au minimum deux mois avant l'arrêt du projet de PLU (envisagé pour Juillet 2012)
- l'organisation d'une concertation avec la population afin de l'informer sur les engagements des élus, clairement énoncés et ainsi contrôlables.

Il précise également que la commission chargée de la révision du PLU a travaillé sur la rédaction du PADD qui doit faire l'objet du présent débat au sein du Conseil Municipal. Denis BERTHELOT commente le PADD, version du 16 mars 2012 qui a été envoyé avec la note de synthèse à l'ensemble des conseillers municipaux dont le sommaire est le suivant (document annexé à la délibération) :

### SOMMAIRE

<b><u>Avant-propos : le cadre et l'esprit de la démarche</u></b> .....	3
1. Qu'est-ce que le développement durable ?.....	4
2. Le PADD : une démarche régie par la loi, et renforcée par les lois « Grenelle ».....	5
3. Les enjeux du PADD .....	7
3.1. Respecter les 3 grands principes du développement durable .....	7
3.2. Une politique de développement territorial globale et transversale.....	7
4. Le débat au sein du Conseil Municipal .....	8
5. La concertation .....	8
<b><u>Les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme définies par la commune de Moëlan-sur-Mer</u></b>	9
1. Orientations en matière d'habitat et d'accueil de population.....	10
2. Orientations en matière d'urbanisme, de modération de consommation d'espaces de lutte contre l'étalement urbain.....	13
3. Orientations en matière de développement économique.....	16
4. Orientations en matière de vie locale : équipements, transports et déplacements, risques...	19
5. Orientations en matière de protection du patrimoine, des espaces naturels et agricoles et de préservation des continuités écologiques.....	21
6. Orientations pour améliorer la qualité de l'eau et préserver les zones conchylicoles.....	24
7. Orientations en matière d'énergies renouvelables et de développement technologique.....	26

Il ne fait pas l'objet d'un vote. Il peut évoluer jusqu'à l'arrêt du projet de PLU.

Le Maire indique que le PADD n'est pas clos et que les citoyens pourront apporter leurs idées.

Le Maire rappelle que, l'hypothèse d'augmentation de la population qui a été retenue sur la commune est de 1,15 %/an, soit sur 10 ans une population moëlanaise de 7 800 habitants. Les services publics devront être dimensionnés à cet accroissement.

Roland LE BLOA indique que le choix des logements proposés déterminera les types de populations et permettra les mixités sociale et générationnelle. Cependant, il s'interroge sur les attentes en matière de logement des jeunes, des moins jeunes et comment les appréhender.

Départ de Elie OUADEC à 20 h 30.

Alain BROCHARD souhaite indiquer son désaccord avec les propositions du zonage du PLU. Il note que le PADD reprend des grandes idées auxquelles on ne peut que souscrire :

- protéger le patrimoine.
- préserver les zones agricoles.
- protéger un littoral accessible à tous.
- mettre fin au mitage.

Il s'interroge sur la mise en œuvre du PADD et trouve que celui-ci ne met pas assez l'accès sur la protection de l'environnement (zones humides, trame verte, talus bocagers). Il trouve aussi que le ratio de 80 logements/an est irréaliste,

Il souhaite :

- que les « dents creuses » dans les villages soient constructibles,
- plus de constructibilité pour ne pas appauvrir la population moëlanaise,
- un nouveau traitement des villages dans le PLU.

Denis BERTHELOT se demande si les objectifs de 80 logements/an sont irréalistes en plus ou en moins ? Il constate que de revoir les objectifs de constructibilité à la baisse entrainerait moins de terrains constructibles et donc moins de constructions. Il rappelle que lors des réunions avec les services de l'Etat, des demandes de modifications du zonage ont dû être réalisées dans le cadre de la stricte application de la loi littoral. A quoi sert de la constructibilité, si infini, les propriétaires ne peuvent pas construire.

Le Maire rappelle que donner des constructibilités avec le PLU en opposition avec les lois supérieures (la loi littoral) constitue des risques juridiques et financiers majeurs pour la commune. Il convient de ne pas mentir aux citoyens.

Marie-Louise GRISSEL souligne que de nombreuses grandes maisons occupées par une personne âgée vont aussi se retrouver sur le marché de la vente.

Ghislaine NOWACZYK s'interroge sur la création d'un lien social entre les jeunes et les moins jeunes.

Denis BERTHELOT explique qu'il convient de « mixer » des zones de pavillons pour les jeunes familles et petits collectifs pour les plus âgés (ex Kerjean).

Isabelle GUYVARCH souhaite que soit rajouté « activités de pêche » pour Bélon et Brigneau sur le zoom des zones sur les activités.

Denis SELLIN indique que le PADD reprend le cadre de la loi et la conception de la vie autour et que l'on ne peut être que d'accord sur l'esprit et son contenu, mais pas dans le détail du zonage. Il souligne que le travail de commission urbanisme a été d'éviter les possibilités de recours dans le zonage.

Joseph MAHE précise que les citoyens ne comprennent pas la différence entre villages et hameaux. A Moëlan, culturellement, il n'y a que des villages.

Le Maire précise que le PADD et le PLU ne changeront pas l'appellation dans le quotidien mais qu'au niveau des documents par eux-mêmes il convient d'appliquer les termes exactes de la loi.

Joseph MAHE souligne que le PADD est à sa deuxième ou troisième version et qu'il fait référence au PLU, il trouve également que le PADD est trop précis au niveau des villages et des hameaux.

Le Maire rappelle que certains éléments du PADD ont été travaillés en parallèle avec le PLU car il y a eu des PADD successifs, le dernier intégrant les lois « Grenelle » du précédent. Cependant, le PADD reste la pierre angulaire dont découle le PLU.

Madeleine KERGOAT rappelle la prise en compte du SCOT de la Cocopaq dans le volet économie avec la création d'une zone artisanale communautaire à vocation maritime. Elle serait envisagée sur le plateau de Kervignac (zone agricole), à mettre en parallèle avec les 40 hectares de terres agricoles sur la reconquête des friches du littoral.

Roland LE BLOA suggère de choisir un autre endroit au vu de la qualité des terres sur le plateau de Kervignac.

Le Maire indique que la loi littoral limite le choix de terrains qui répondent à une demande de foncier économique.

Alain BROCHARD souhaite un nouveau débat pour les zones de Kervignac et Kerjean.

Le Maire précise que la Cocopaq finalise son schéma des zones d'activités et qu'il convient, à Moëlan, de s'y inscrire.

Yves LE TORREC illustre le débat en rappelant combien les raccordements en réseau dans le cadre de l'habitat dispersé coûtent chers à la collectivité pour des résultats techniques qui ne sont pas toujours garantis et qui peuvent aussi avoir une incidence sur l'environnement.

Après avis favorable de la commission urbanisme,

Il est pris acte de la tenue au sein du Conseil Municipal du débat sur les orientations générales du PADD (Projet d'aménagement de développement durable) du projet du plan local d'urbanisme de Moëlan-sur-Mer.

## QUESTIONS DIVERSES

### Alain BROCHARD :

- 1. Comment est-il envisagé de soutenir l'ADMR qui risque de connaître les répercussions d'une reprise voire d'une liquidation de la fédération Départementale malgré la situation financière saine laissée à Moëlan-sur-Mer par les équipes de gestion successives ?**
  - 2. Quelles mesures ont été prises pour faciliter l'accès à l'école du Bourg le temps des travaux au parking de Lindenfels et assurer la sécurité des parents et des enfants aux heures de rentrée et de sortie des classes.**
  - 3. L'extension des limites du Port du Bélon aura-t-elle des conséquences sur les charges d'entretien déjà lourdes supportées par le budget du port ?**
1. Marie-Louise GRISEL rappelle que la municipalité soutient l'ADMR au présent, qu'elle reste vigilante et attend la décision judiciaire du 2 avril 2012 concernant cette association.
  2. Marie-Dominique LE GUILLOU précise que :
    - des arrêts minutes,
    - une navette pédestre,
    - une zone banalisée de « dépose » des enfants à Mentoul,
    - des courriers d'information aux familles,ont été réalisés.
  3. Gilbert DULISCOUET, précise qu'il y aura des répercussions financières à la fois en dépenses et en recettes, mais tous les usagers seront traités à égalité.

### Denis SELLIN :

- 1. Quelle solution pérenne avez-vous à proposer aux quatre plaisanciers de Brigneau actuellement en demeure de laisser le mouillage afin de permettre au marin professionnel d'accoster.**
1. Gilbert DULISCOUET précise que les règlements des ports s'appliquent, pour des mouillages temporaires, il n'y a pas de solutions pérennes. Les cas des usagers dans cette situation seront vus avec les commissions des usagers dans leur globalité.



**Groupe « Moëlan Nouvel Equipage » :**

- 1. Les panneaux d'affichages prévus pour les associations sont mal placés, la lecture n'est pas facile, quelle solution envisagez-vous ?**
  
- 1. Madeleine KERGOAT précise que les panneaux sont soumis à des règles de sécurité, que pour l'instant les affiches sont trop petites et sombres et que des solutions pour améliorer leur visibilité sont à l'étude.**

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 22 h 30.

**Le Secrétaire de séance,**  
Yves LE TORREC

**Le Maire**  
*Nicolas MORVAN*

**Les membres du conseil municipal,**